DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71.132

Objet

Désignation d'un avocat devant le Tribunal Administratif
Instance Comité inondations

DATE DE CONVOCATION

25 Octobre

DATE D'AFFICHAGE

25 Octobre

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 25
Nombre de votants 25

SOUS PRÉFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
6 NOV. 1971
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le vingt neuf octobre à 18 heures 30 ,
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MM. de LIPKOWSKI, TETARD, STIPAL, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD, DOMECQ, BROTREAU, BERLAND, LANDRY, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, TAP, Mmes BIDEAU, FAVIERE .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusé : M. PAPEAU
Absents : MM.
M. DOIREAU

M LANDRY a été élu Secrétaire.

Par lettre du 4 octobre 1971, M. le Secrétaire-Greffier du Tribunal Administratif de POITIERS a adressé un mémoire introductif d'instance déposé par le Sieur BUSUTIL et une douzaine d'autres sinistrés des inondations d'août 1970 .

Il convient qu'une délibération soit prise autorisant le Maire à défendre à l'action engagée par ces sinistrés .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le mémoire introductif d'instance devant le Tribunal Administratif de POITIERS du 29 septembre 1971 du sieur BUSUTIL et autres sinistrés des inondations,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire à défendre à l'action engagée et à

./..

désigner comme avocat de la Ville de ROYAN,Maître DROUINEAU ,Avocat demeurant à POITIERS, 1,rue Ste Opportune .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD